

Règlement du Vide-Grenier

Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la- Duranne

Duranne Animation

Article 1 : Date et lieu du vide- grenier

- Dimanche 1^{er} Octobre 2023
- Début de la manifestation : (accueil des exposants entre 06h et 08h) Accueil du public 8h30
- Fin de la manifestation : 16h

Cette journée est organisée par les bénévoles de DURANNE ANIMATION.

Elle se tiendra à « L'esplanade Dei Bladeiras ».

Article 2 : Placement et stationnement

Les emplacements sont distribués par choix sur le site helloasso. Il pourra y avoir des modifications le jour J en fonction des problèmes techniques rencontrés.

Les participants sont tenus de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription aux membres des organisateurs.

À votre arrivée, les emplacements vous seront attribués par un membre de l'association.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Pour des raisons de sécurité (voitures) les exposants ne pourront remballer qu'à partir de 16h.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Organisateur :

DURANNE AMINATION

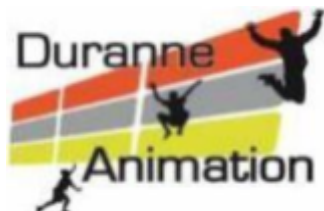
950, Avenue Léonard de Vinci

13100 Aix en Provence

Maison des associations – 950 Avenue Léonard de Vinci – 13100 Aix en Provence
duranne.animation@gmail.com – www.duranne-animation.fr

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Aix en Provence n° 131005102

Parution au J.O. le 30/5/2009 - Modifiée le 21/6/2010 – SIREN : 528 829 369 00032 – APE 9499 Z



Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la- Duranne

Article 3 : Participants

Le vide grenier de Duranne Animation est réservé aux particuliers.

Les exposants doivent être munis, le jour du vide grenier, de leur carte d'identité afin de se voir attribuer leur emplacement.

Article 4 : Droit d'étalage

Il est fixé à 15 € les 2 mètres sur 3 mètres ou à 19€ les 3 mètres sur 3 mètres.

Il y a 180 places d'exposants, mais il peut y avoir une numérotation d'emplacement jusqu'à 200.

Article 5 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de l'ensemble des biens exposés sur l'emplacement qui lui est attribué et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent).

Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation (art. r321.9 du code pénal) en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Respect de l'environnement :

À la fin du vide grenier, tous les invendus que les exposants ne voudraient pas remballer devront être déposés dans le container qui sera mis à disposition et non laissés sur l'emplacement qui aura été attribué.

Dans le cas échéant, l'organisateur se verra dans l'obligation de transmettre vos coordonnées à la mairie Annexe qui prendra les sanctions nécessaires.

Article 6 : Remboursement

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation quelques en soient les raisons.

Dans le cas où le vide-grenier n'aurait pas lieu, de la décision de la part de l'organisateur, l'exposant recevra un courrier ou un e-mail ainsi que le remboursement de l'inscription, d'où seront déduits les frais de dossier.

Règlement du Vide-Grenier

Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la- Duranne

Article 7 : Acceptation

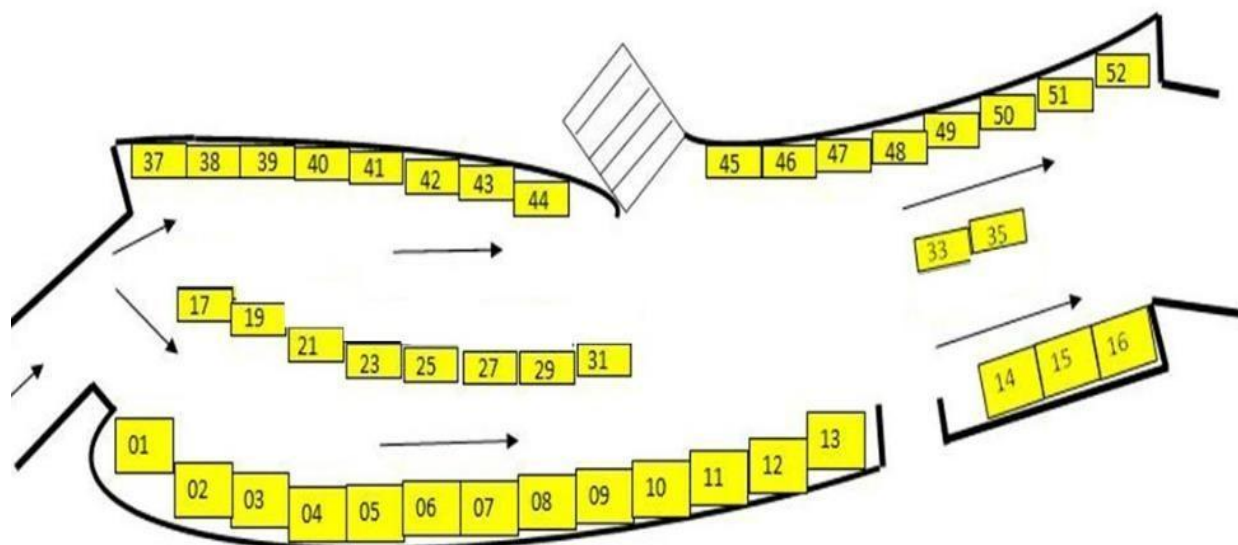
La réservation de votre emplacement implique l'acceptation du présent règlement.

Les responsables se réservent le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide-grenier.

Les membres de DURANNE ANIMATION seront présents pour faire respecter ce règlement.

Places Parking :

PARKING (42 PLACES)



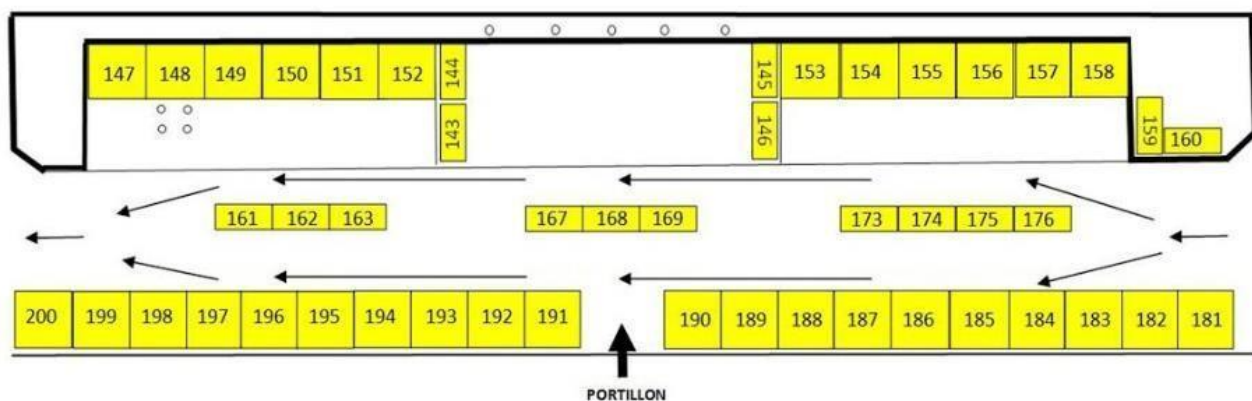
Places Esplanade :



Règlement du Vide-Grenier

Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la-Durance

Places Rue des Monges :



RUE DES MONGES
(48 PLACES)